

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement et pluvial des communes de Bannes, Changey et Neuilly l'Evêque

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes du 8 mars 2023, le zonage d'assainissement et pluvial des communes de Bannes, Changey et Neuilly l'Evêque sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du 3 avril 2023 à 8h30 au vendredi 5 mai à 17h00 inclus.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Yannick PICARD

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier propre à chaque commune sera déposé aux Mairies de Bannes, Changey et Neuilly-l'Evêque aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance.

- Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront consultables sur le site SPL : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

- Un registre d'enquête publique sera mis à disposition du public dans les mairies afin que chacun puisse consigner ses observations.

Les observations pourront être adressées :

- par écrit sur le registre papier,
- par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes - Mairie de Neuilly-l'Evêque-2 place de la Mairie - 52360 NEUILLY-L'EVÊQUE
- par voie dématérialisée sur l'adresse mail suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Bannes les jours et heures suivantes :

- Mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 16h00,
- Vendredi 28 avril 2023 de 9h30 à 11h30.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Changey les jours et heures suivantes :

- Vendredi 7 avril 2023 de 14h00 à 16h00,
- Mardi 25 avril de 14h00 à 16h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Neuilly-l'Evêque les jours et heures suivantes :

- Lundi 3 avril de 8h30 à 10h30,
- Samedi 15 avril de 8h30 à 10h30,
- Vendredi 5 mai de 15h00 à 17h00

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, et recevoir les observations orales et écrites de ce même public.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an :

- à la mairie de Bannes
- à la mairie de Changey
- à la mairie de Neuilly-l'Evêque
- sur la plateforme SPL, à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>